

Soustons, le 11/03/2024

Direction Générale des Services

Nos réf. : WR/CG

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 06 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 Mars, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Michel CASTETS, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Sandra TOLLIS Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Marion GUILLAUD, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE MORESMAU, Hélène GUIRLE, Aurélie SOUBESETE, Philippe SAINT MARTIN.

Absents : Dominique PERRON, Jihane THELU, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Sébastien TEULE.

Procuration : Jihane THELU donne procuration à Isabelle LABEYRIE, Olivier PEANNE donne procuration à Aurélie SOUBESETE, Florian DEYGAS donne procuration à Philippe SAINT MARTIN.

Secrétaire de séance : Marion GUILLAUD



Décisions prises par Madame le Maire par délégation :

- 24.007 Travaux de construction d'une maison de santé – Modification du marché n°13, Lot 1 – Démolitions / Gros œuvre – Entreprise CAMPISTRON à MAGESCQ (40) - Montant initial du marché : 393 919.66 € HT –Avenant n°2 : + 1 600 € HT. Le marché de travaux de l'entreprise CAMPISTRON s'élève après l'avenant n°2 à 396 119,66 € HT, soit un écart de +0,55 % sur le marché initial,
le 02 février 2024
- 24.008 Travaux de rénovation et d'extension de l'école Gensous – Avenant n°25- - Lot 3 : Gros œuvre / Démolition : Société TISON ET GAILLET à SOORTS HOSSEGOR (40) - Montant initial : 345 000 € HT / Avenant n°3 : 8 614,32 € HT - Le marché de travaux de la société TISON ET GAILLET s'élève après l'avenant n°3 à 370 017,61 € HT, soit un écart de + 7,382 % sur le marché initial. Acceptation de la révision des prix pour le Lot 3 : Gros œuvre / Démolition attribué à la société TISON ET GAILLET à SOORTS HOSSEGOR, (avenant n°4) conformément aux dispositions de l'article R2112-14 du code de la commande publique, *le 15 février 2024*

- 24.009 Travaux de construction d'une maison de santé – Modification du marché n°14, Lot 5 – Menuiserie extérieures : Landaise de menuiserie à DAX (40) - Montant initial du marché : 161 928,39 € HT – Avenant n°3 : + 1 000,05 € HT. Le marché de travaux de l'entreprise Landaise de menuiserie s'élève après l'avenant n°3 à 165 935,44 € HT, soit un écart de + 3.22 % sur le marché initial. Lot 12 - Electricité : Transfert du marché au profit de la société Electricité Industrielle JP FAUCHE à ST VINCENT DE PAUL (40), suite à une réorganisation interne du groupe Fauché, avec changement de domiciliation bancaire.
- Lot 15 – Espaces verts : ID VERDE à MESSANGES (40) - Montant initial du marché : 104 290,20 € HT – Avenant n°2 : + 500 € HT. Le marché de travaux de l'entreprise ID VERDE s'élève après l'avenant n°2 à 110 431,70 € HT, soit un écart de + 5.89 % sur le marché initial, le 1^{er} mars 2024



Madame le Maire lit un message de Madame PLANTEC Bénédicte (médecin généraliste) au nom de tous les professionnels de la maison de santé suite à leur aménagement dans les locaux le 4 mars dernier : « Je tenais au nom de la MSP, et à titre personnel, à te remercier toi et ton conseil municipal, de votre confiance dans le projet que l'on a porté et du très bel outil que vous mettez à notre disposition et que vous offrez à la population Soustonnaise. En tout cas la première journée amène le sourire à tout le monde pro et patients. Encore merci. »

Madame le Maire précise que cela fait plaisir de partager ça et félicite l'ensemble des élus qui ont travaillé sur ce dossier en amont piloté par Isabelle LABEYRIE avec la commission sociale ainsi que les élus ayant pris le relais sur l'aspect technique notamment Serge VIAROUGE et Michel CASTETS.

Elle remercie également l'ensemble des services notamment Bertrand FAURE, responsable des services techniques, dont la MSP fût son premier gros chantier depuis son recrutement.

Madame le Maire ajoute qu'il y a encore des débats sur la couleur de la façade mais elle indique avoir fait confiance à l'architecte, cela permet de l'identifier rapidement. Elle termine par dire que le plus important reste l'enthousiasme des professionnels et des patients.

Madame le Maire rappelle que l'objectif était de stabiliser le nombre de médecins sur Soustons, d'offrir des perspectives à des jeunes professionnels et de faire venir des spécialistes.

Une inauguration officielle est prévue assez rapidement ainsi que celle de l'école maternelle.

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 31/01/2024 :

Approbation à l'unanimité



Ordre du jour de la séance

N° d'ordre	Objet	Intitulé
24.03.06 - 012	Commande publique – Délégation de service public	Délégation du service public pour l'organisation des spectacles taurins dans les Arènes de Soustons – Analyse et choix du délégataire
24.03.06 - 013	Finances locales – Décisions budgétaires	Comptes administratifs 2023
24.03.06 - 014	Finances locales – Décisions budgétaires	Comptes de gestion de la receveuse municipale (Budgets principal et annexes)
24.03.06 - 015	Finances locales – Décisions budgétaires	Débat d'orientations budgétaires
24.03.06 - 016	Finances locales – Décisions budgétaires	Mode de gestion et durée des amortissements des budgets
24.03.06 - 017	Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la FPT	Modification tableau des effectifs - Création d'emplois



ADMINISTRATION GENERALE

24.03.06 – 012 Délégation du service public pour l'organisation des spectacles taurins dans les Arènes de Soustons – Analyse et choix du délégataire

Rapporteur : Frédérique CHARPENEL

Par délibération du 6 décembre 2023, le conseil municipal a décidé de maintenir la mise en gestion déléguée de l'organisation de spectacles taurins et de mettre en œuvre une nouvelle procédure de délégation de service public pour une durée de 3 ans.

Le montant estimé de la délégation de service public sur l'ensemble de sa durée étant inférieur au seuil européen, la consultation prend une forme simplifiée.

Un avis de concession a été publié sur le BOAMP et mis en ligne sur le profil acheteur <https://demat-ampa.fr> le 28/12/2023, le site internet de la ville et la publicité relayée par des revues et des sites taurins.

Conformément aux prescriptions de l'avis publié, les candidatures devaient être remises avant le 17 janvier 2024 à 12 heures.

Une candidature a été présentée par la société LA VUELTA.

Cette société présente toutes les garanties professionnelles et financières pour les missions prévues par le contrat de concession, elle a été admise par la commission de délégation de service public à présenter une offre.

La société la Vuelta ayant présenté son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, la commission de délégation de service a décidé de retenir la candidature de la société LA VUELTA, qui a été admise à remettre une offre avant le 22/02/2024 à 17H30.

Conformément au règlement de consultation, l'offre a été analysée sur la base des critères suivants :

- Qualité du service rendu aux usagers-spectateurs : qualité et intérêt de l'offre, pertinence au regard du cahier des charges et de ses annexes, originalité, adaptation à l'utilisateur ;
- Organisation du service : ressources humaines et matérielles mobilisables, références et fiabilité de la société et du candidat pour assurer la nécessaire continuité du service, moyens de communication garantissant la publicité des spectacles et la promotion de l'image de la ville ;
- Critère financier : coût du service à l'exploitant et redevance ;
- Tarifs à l'utilisateur : politique tarifaire envisagée

L'analyse des offres fait ressortir :

1 – **Qualité du service** : il ressort du dossier remis que le candidat dispose d'une offre de spectacles correspondant aux besoins de la commune et présente des garanties quant à l'adaptabilité de ses prestations aux exigences locales. Le candidat dispose de nombreuses expériences tant dans le domaine de la tauromachie espagnole, que de la course landaise ou des spectacles de tradition taurine. Le candidat s'engage, conformément au cahier des charges à maintenir leur collaboration avec la commission taurine extramunicipale pour élaborer une programmation adaptée à Soustons. Le candidat a su s'inscrire sur une collaboration solide avec le tissu associatif local depuis plusieurs années pour arriver à créer une dynamique autour de la programmation soustonnaise.

2 – **Organisation du service** : l'expérience du candidat permet d'offrir toutes les garanties quant à sa capacité à organiser des spectacles, dans une enceinte telle que les arènes de Soustons, en toute sécurité et dans les meilleures conditions pour les spectateurs

3 – **Financier** : le candidat accepte le montant de la redevance

4 – **Tarifs** : les gammes de prix sont conformes aux prescriptions du cahier des charges.

En conséquence la commission de délégation de service public, à l'unanimité, a proposé de retenir l'offre de la société LA VUELTA

Le Conseil Municipal décide :

- de retenir la société LA VUELTA, sise 40 rue des jardins à Dax, pour la gestion déléguée des spectacles taurins de la commune de Soustons dans ses arènes pour les années 2024, 2025 et 2026.
- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de concession relatif à cette opération et tous les documents nécessaires à son exécution.

Vote : Unanimité

FINANCES

24.03.06 – 013 Comptes administratifs 2023

Rapporteur : Alain CAUNEGRE

Monsieur Alain Caunègre est élu, à l'unanimité, président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Frédérique Charpenel, Maire.

Note de présentation synthétique

Conformément aux articles L 2313, L 3312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte administratif.

Le résultat de l'exercice 2023, se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	Evolution 23/22
DEPENSES	8 452 971 €	9 585 054 €	10 531 084 €	9,87%
RECETTES	10 119 445 €	10 626 480 €	11 320 736 €	6,53%
RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE	1 666 474 €	1 041 426 €	789 652 €	-24,18%
REPORT N-1	1 409 161 €	2 473 463 €	1 441 305 €	-41,73%
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	3 075 635 €	3 514 889 €	2 230 957 €	-36,53%
INVESTISSEMENT				
DEPENSES (RAR INCLUS)	6 101 087 €	7 516 777 €	11 363 600 €	51,18%
Recettes (RAR INCLUS)	5 498 914 €	5 443 193 €	9 970 276 €	83,17%
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 602 173 €	- 2 073 584 €	- 1 393 325 €	-32,81%
REPORT SUR BUDGET FONCTIONNEMENT N+1	2 473 462 €	1 441 305 €	837 632 €	-41,88%

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Niveaux de réalisation

	BP + DM 2023	CA 2023	Réalisation
011 – Charges à caractère général	2 733 100 €	2 578 147 €	94,33%
012 – Charges de Personnel	6 050 868 €	5 856 052 €	96,78%
014 – Atténuations de charges	67 000 €	64 398 €	96,12%
65 – Autres charges de gestion courantes	1 303 800 €	1 297 499 €	99,52%
66 – Charges financières	145 000 €	139 641 €	96,30%
67 – Charges exceptionnelles	3 000 €	2 980 €	99,32%
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	10 302 768 €	9 938 717 €	96,47%
68 - Provision	2 000 €	0 €	0,00%
042 – Opérations d'ordre	585 207 €	592 367 €	101,22%
TOTAL Dépenses de fonctionnement	10 889 975 €	10 531 084 €	96,70%

Evolution

	2021	2022	2023	Evolution 23/22
011 – Charges à caractère général	2 037 265 €	2 406 307 €	2 578 147 €	7,14%
012 – Charges de Personnel	4 395 288 €	4 937 791 €	5 856 052 €	18,60%
014 – Atténuations de charges	29 278 €	35 000 €	64 398 €	83,99%
65 – Autres charges de gestion courantes	1 215 145 €	1 309 537 €	1 297 499 €	-0,92%
66 – Charges financières	171 014 €	156 982 €	139 641 €	-11,05%
67 – Charges exceptionnelles	5 618 €	633 €	2 980 €	370,96%
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	7 853 608 €	8 846 249 €	9 938 717 €	12,35%
68 - Provision	2 000 €	0 €	0 €	SO
042 – Opérations d'ordre	597 362 €	738 806 €	592 367 €	-19,82%
TOTAL Dépenses de fonctionnement	8 452 970 €	9 585 054 €	10 531 084 €	9,87%

Les charges à caractère général regroupent pour l'essentiel les charges de fonctionnement courant de la collectivité : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux d'entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôts et taxes, primes d'assurance, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, fournitures scolaires

Ces charges connaissent une hausse sensible en 2023 du fait de l'intégration de la crèche.

Toutefois, à périmètre constant, la hausse est équivalente à celle de l'inflation.

La plus forte hausse ayant impacté le budget concerne l'énergie même si la vigilance accrue demandée aux utilisateurs des bâtiments publics et les modifications de notre fonctionnement (Eclairage public) ont permis une baisse de la consommation. En complément de ce travail de sobriété énergétique, la commune a bénéficié des effets du groupement de commande régional pour l'achat d'électricité et de gaz pour contenir la hausse.

Certaines hausses comme les frais d'alimentation sont la conséquence d'une fréquentation plus importante du Centre de loisirs ou de la mise en place de nouvelles actions comme le festival Arte Flamenco.

A noter la baisse des coûts de télécommunications grâce à la renégociation des contrats par le groupement de commande organisé au niveau de la communauté de communes, alors même que nos effectifs et donc notre flotte augmentent.

Les charges de personnel connaissent une hausse de 18,6%.

Cette hausse est là encore impactée par l'intégration de la crèche.

La hausse à périmètre constant est de 7,33 %, elle est due :

- aux mesures de revalorisation salariale prévues par les réglementations nationales (revalorisation du point d'indice, hausses du SMIC (+ 5,36 % en 2023), rééchelonnement indiciaire),
- à la poursuite de la réorganisation des services indispensable au maintien de la qualité du service public (Responsable Transition, Animateur Centre de loisirs, agent services techniques, responsable Atlas de la biodiversité, renfort urbanisme, etc.),
- à la prime pour le pouvoir d'achat accordée en fin d'année.

Les atténuations de produits concernent le remboursement de la part départementale de la taxe de séjour qui est perçue par la commune. Cette taxe proportionnelle (10%) à la taxe de séjour suit la même évolution.

Cette année s'ajoute, la rétrocession à l'Etat de la part de la compensation de la taxe d'habitation correspondant aux augmentations d'impôts postérieures à 2017.

Les charges de gestion courante regroupent les indemnités aux élus, les participations aux divers organismes, dont SDIS, SYDEC, SIEAM, SIPA, ainsi que les subventions au CCAS et aux diverses associations.

Ces dépenses se maintiennent à un niveau comparable aux années antérieures malgré la baisse de la subvention au CCAS du fait de l'intégration de la crèche.

Cette situation est la conséquence de l'augmentation notamment des participations de la commune à certains organismes partenaires (SDIS, SIPA, etc.) et de la remise à niveau de la participation aux écoles privées.

Les charges financières sont en baisse la commune n'ayant pas contracté de nouveaux emprunts.

RECETTES

Niveaux de réalisation

	BP + DM 2023	CA 2023	Réalisation
013 – Atténuations de charges	108 800 €	31 970 €	29,38%
70 – Produits des services	632 840 €	690 370 €	109,09%
73 – Impôts et Taxes	7 480 378 €	7 596 852 €	101,56%
74 – Dotations et participations	1 802 260 €	1 982 538 €	110,00%
75 – Autres produits de gestion courante	716 450 €	718 692 €	100,31%
76 – Produits financiers	80 €	145 €	181,53%
77 – Produits exceptionnels	5 000 €	100 194 €	2003,89%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	10 745 808 €	11 120 762 €	103,49%
002 – Résultat de fonctionnement reporté	1 441 305 €	1 441 305 €	100,00%
042 – Opérations d'ordre	200 000 €	199 975 €	99,99%
TOTAL Recettes de fonctionnement	12 387 113 €	12 762 041 €	103,03%

Evolution

	2021	2022	2023	Evolution 23/22
013 – Atténuations de charges	141 295 €	119 485 €	31 970 €	-73,24%
70 – Produits des services	593 242 €	724 333 €	690 370 €	-4,69%
73 – Impôts et Taxes	7 160 740 €	7 358 359 €	7 596 852 €	3,24%
74 – Dotations et participations	1 449 295 €	1 665 916 €	1 982 538 €	19,01%
75 – Autres produits de gestion courante	397 821 €	522 993 €	718 692 €	37,42%
76 – Produits financiers	71 €	80 €	145 €	82,41%
77 – Produits exceptionnels	150 119 €	10 552 €	100 194 €	849,56%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	9 892 583 €	10 401 717 €	11 120 762 €	6,91%
002 – Résultat de fonctionnement reporté	1 409 161 €	2 473 463 €	1 441 305 €	SO
042 – Opérations d'ordre	226 862 €	224 763 €	199 975 €	-11,03%
TOTAL Recettes de fonctionnement	11 528 606 €	13 099 943 €	12 762 041 €	-2,58%

Les atténuations de charges comprennent le remboursement des rémunérations du personnel en arrêt de travail de longue durée (Congés longue maladie ou de longue durée).

Les produits des services sont en légère baisse malgré l'absence de revenus de l'aire de camping-car. Cette situation s'explique en grande partie par l'intégration des recettes de la crèche.

Impôts et taxes. Ce chapitre comprend le produit des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, l'attribution de compensation versée par MACS, la taxe additionnelle sur les droits de mutation, la taxe sur l'électricité, la taxe de séjour, les droits de place.

Les taux d'imposition n'ayant pas évolué en 2023, les hausses sont la conséquence du dynamisme des bases physiques et de la revalorisation réglementaire de la valeur locative des biens en rapport avec l'inflation.

A noter que les droits de mutations après plusieurs années de hausse ont connu une baisse importante (- 20%) pour se stabiliser au niveau de la prévision budgétaire (700 000 €).

La taxe de séjour subit une légère baisse due à un début de saison touristique un peu en retrait sur le territoire.

Les dotations et participations sont composées principalement des dotations de l'état (DGF, Solidarité Urbaine et de Péréquation, FCTVA) mais aussi par les participations de nos partenaires (Département, CAF, MACS), à différentes actions communales (ALSH, Transport scolaires, saison culturelle, entretien des lacs).

Les dotations d'Etat restent stables, la progression de ce chapitre est donc essentiellement la conséquence de l'intégration de la crèche et des recettes CAF qui en découlent.

Les autres produits de gestion courante sont essentiellement composés de l'excédent des budgets annexes, et des loyers perçus par la commune.

En 2023, des excédents du budget forêt et du budget camping ont été reversés sur le budget de la commune, ils constituent la majeure partie de la hausse de ce chapitre.

Les opérations d'ordre concernent les travaux en régie.

EPARGNE

Malgré les contraintes qui touchent la commune comme le reste de la population, les efforts de rationalisation des dépenses, le suivi des recettes et un endettement maîtrisé permettent de garder des marges de manœuvre financières pour cette année.

Il n'en demeure pas moins que malgré ce travail, l'épargne de la commune se contracte du fait du tassement de ses recettes.

Le maintien du niveau de service rendu aux usagers et de sa qualité impose de conserver des marges de manœuvre financières aussi bien pour le fonctionnement des services que pour garder la capacité à mener des projets structurants pour l'avenir.

Cette tendance que l'on peut constater sur 3 ans doit nous conduire à apporter une attention particulière sur cette question, dans une période où nos dépenses sont logiquement impactées par l'inflation alors que nos recettes n'y sont pas indexées.

Niveaux d'épargne 2023

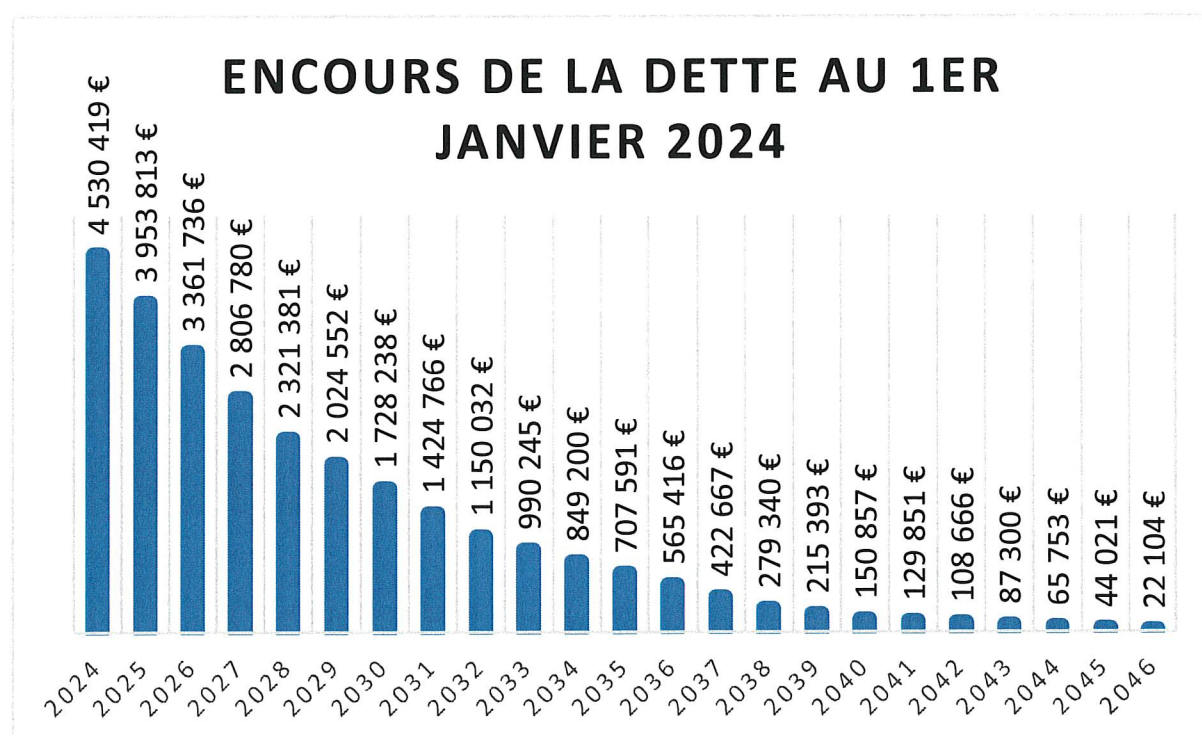
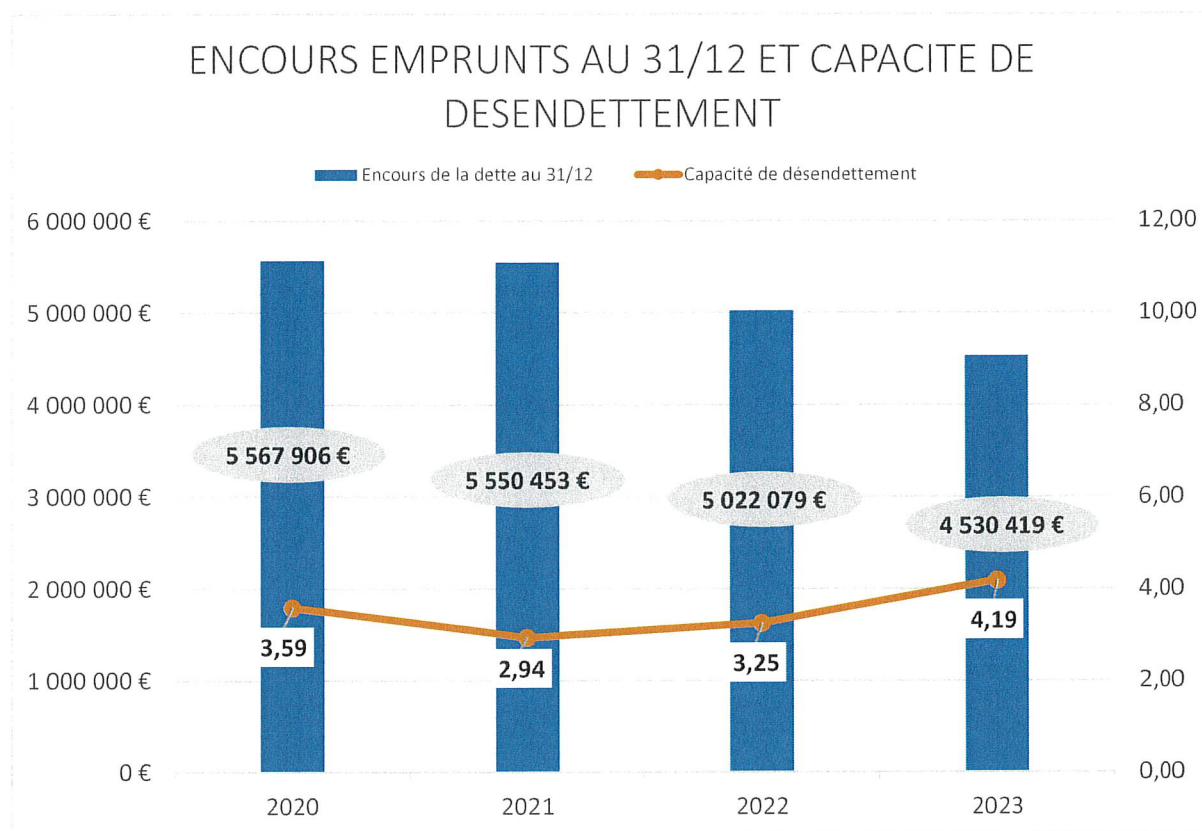
	BUDGET PRINCIPAL			
	2020	2021	2022	2023
Epargne de gestion (recettes réelles de F -recettes exceptionnelles- Dépenses réelles de F hors charges financières)	1 739 655 €	2 057 870 €	1 701 898 €	1 221 491 €
Intérêt de la dette	189 235 €	171 014 €	156 982 €	139 641 €
Epargne brute	1 550 420 €	1 886 856 €	1 544 917 €	1 081 850 €
Capital de la dette	563 835 €	517 453 €	528 374 €	566 711 €
Epargne nette	986 585 €	1 369 402 €	1 016 543 €	515 139 €
Encours de la dette au 31/12	5 567 906 €	5 550 453 €	5 022 079 €	4 530 419 €
Capacité de désendettement	3,59	2,94	3,25	4,19

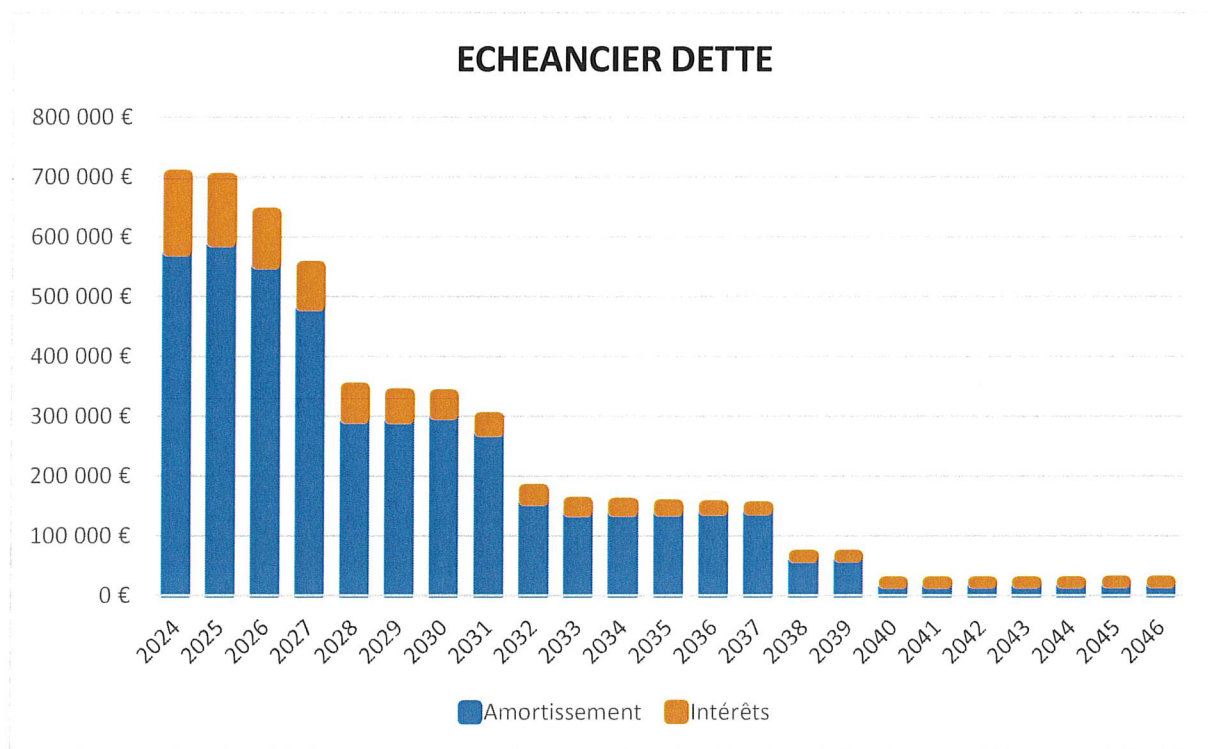
Epargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Epargne brute : elle correspond à l'épargne de gestion moins les charges d'intérêts. L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction du remboursement du capital. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2023





2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à 9 165 891, 31 €.

Les restes à réaliser 2023 en dépenses s'élèvent à 2 197 709 €.

Les principaux postes d'investissement en 2023 sont :

- L'étude routière de liaison des routes de St Geours et d'Azur :
- L'étude hydrogéologique des eaux pluviales
- L'équipement des services municipaux (outils, matériels, véhicules, ...)
- L'aménagement du cimetière
- La rénovation et l'extension de l'école Gensous
- La modernisation des tribunes et vestiaires du Stade Rémy Goalard (Etudes)
- Le renforcement de la structure des arènes (Travaux)
- La reprise des peintures intérieures de la crèche
- La rénovation énergétique du pôle social (Etudes)
- Le remplacement de la main courante du terrain de football Vergnaud
- L'aménagement de terrains de Padel Plaine de l'Isle verte (Etudes)
- La modernisation de l'éclairage public (remplacement bulles, modernisation fortes puissances)
- La requalification de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (Etudes)

- Construction du rond-point Quina/Hardy
- L'aménagement Plan Plage Lacustre à Soustons Plage (Travaux)
- La fin de l'Aménagement Route de St Geours de Maremne (Travaux)
- Aménagement de la place des arènes (Etudes).

	BP + DM 2023	CA 2023	Réalisation
10 - Dotations, fonds divers et réserves	35 212 €	35 211 €	100,00%
16 – Emprunts et dettes	567 000 €	566 711 €	99,95%
204 – Subventions d'équipements versées	165 804 €	147 754 €	89,11%
Opérations d'équipement	4 099 567 €	4 561 627 €	111,27%
Restes à réaliser	3 218 445 €	2 197 709 €	
TOTAL Dépenses réelles d'Investissement	8 086 028 €	7 509 012 €	92,86%
040 – Opérations d'ordre	200 000 €	199 975 €	99,99%
041 – Opérations patrimoniales	3 654 613 €	3 654 613 €	100,00%
TOTAL Dépenses d'Investissement	11 940 641 €	11 363 600 €	95,17%

Les autres dépenses d'investissement sont constituées par le remboursement du capital de la dette et les subventions attribuées à chaque opération de logements sociaux sur la commune.
Les opérations d'ordre permettent de réintégrer à l'investissement les travaux en régie.

RECETTES

Les recettes s'élèvent à 8 194 591,54 €.

Les restes à réaliser 2023 en recettes s'élèvent à : 1 775 684,07 €.

	BP + DM 2023	CA 2023	Réalisation
10 – Dotations, fonds divers et réserves	2 854 306 €	2 873 225 €	100,66%
13 – Subventions d'équipements	1 558 071 €	533 790 €	34,26%
Restes à réaliser	752 019 €	1 775 684 €	
16 – Emprunts et dettes assimilés	500 000 €	- €	0,00%
21-Immobilisations corporelles	126 742 €	127 252 €	100,40%
23 - Immobilisations en cours	21 012 €	21 012 €	100,00%
TOTAL Recettes réelles d'Investissement	5 812 150 €	5 330 963 €	91,72%
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 495 829 €		
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	392 842 €	392 842 €	
041 – Opérations patrimoniales	3 654 613 €	3 654 613 €	100,00%
040 – Opérations d'ordres	585 207 €	591 857 €	101,14%
TOTAL Recettes d'Investissement	11 940 641 €	9 970 276 €	83,50%

Le chapitre Dotations, Fonds Divers et réserves est constitué du FCTVA de la Taxe d'aménagement et de l'affectation d'une partie du résultat de l'année N-1 pour assurer l'équilibre de la section d'investissement.

Le chapitre Subventions d'équipement regroupe toutes les subventions d'organismes extérieurs obtenues par la commune (Etat, Région, Département, MACS, Europe).

En 2023 nous avons commencé à percevoir les subventions régionales et départementales pour le Plan Plage Lacustre. L'Etat nous a versé le FNADT afférant à cette même opération ainsi qu'un 2^{ème} acompte sur les travaux de l'école Gensous.

Enfin, MACS nous a versé une partie du fond de concours pour les travaux de la route de Saint Geours ainsi que le solde du FIL mobilisé sur les travaux de l'Espace Jeunes.

Les restes à réaliser sont essentiellement constitués par les fonds FEDER du Plan Plage Lacustre et le solde des subventions sur les opérations ayant fait l'objet d'acompte en 2023.

L'emprunt d'équilibre prévu au budget n'a pas eu besoin d'être réalisé.

Les comptes administratifs annexes

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

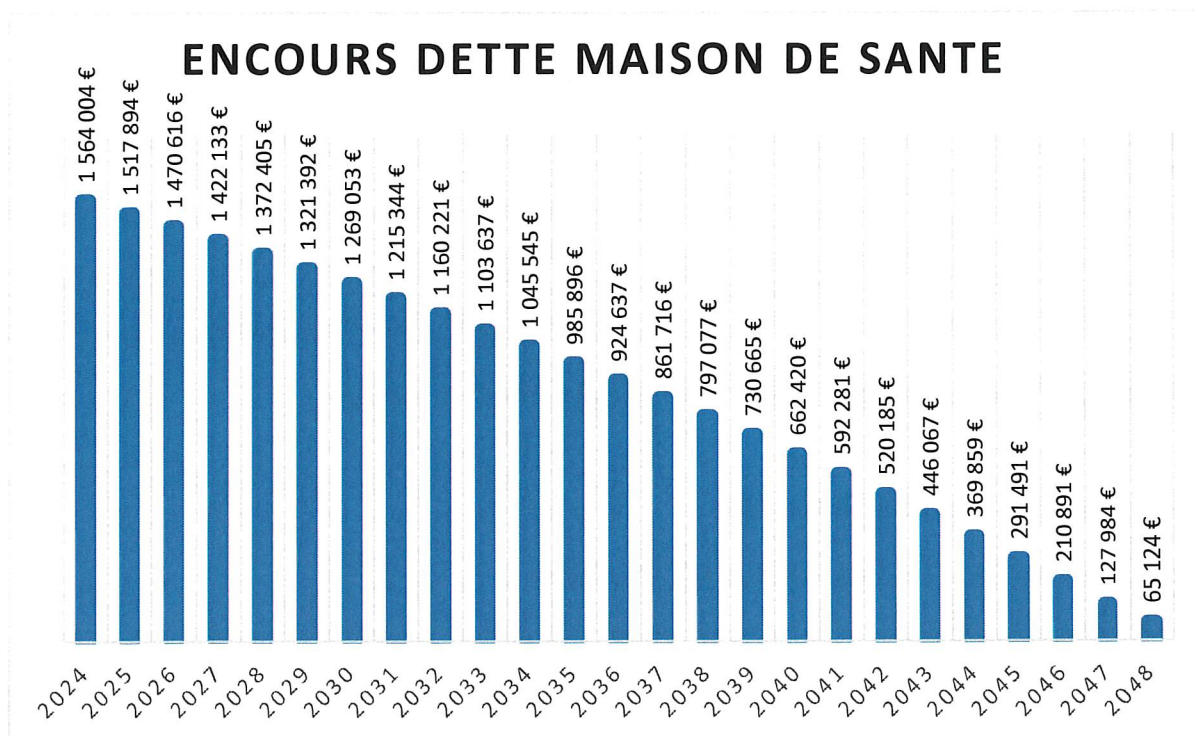
FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	Evolution 23/22
DEPENSES	500 €	5 050 €	4 920 €	-3%
RECETTES	5 000 €	22 000 €	29 450 €	34%
SOLDE FONCTIONNEMENT	4 500 €	16 950 €	24 530 €	45%
INVESTISSEMENT	2021	2022	2023	Evolution 23/22
DEPENSES	735 000 €	1 014 477 €	2 441 579 €	141%
RECETTES	750 000 €	1 102 035 €	2 427 460 €	120%
SOLDE INVESTISSEMENT	15 000 €	87 558 €	-14 119 €	-116%
SOLDE REPORTE EN FONCTIONNEMENT AU BP 2024	4 500 €	16 950 €	10 411 €	
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT AU BP 2024	15 000 €	87 558 €	- €	

En dépense de fonctionnement cette année, figurent uniquement les intérêts des emprunts.

Les recettes d'investissement sont constituées par les acomptes de DETR et le FNADT, un emprunt d'1,1 M€ et l'amortissement d'une subvention.

En investissement les travaux ont eu lieu durant toute l'année 2023 et ont été réceptionnés en février 2024. Les sommes indiquées tiennent compte des restes à réaliser.

Les restes à réaliser s'élèvent à 893 431 € en dépenses et 405 206,49 € en recettes constitués par le solde de la DETR et le FNADT.



CENTRE SPORTIF ISLE VERTE

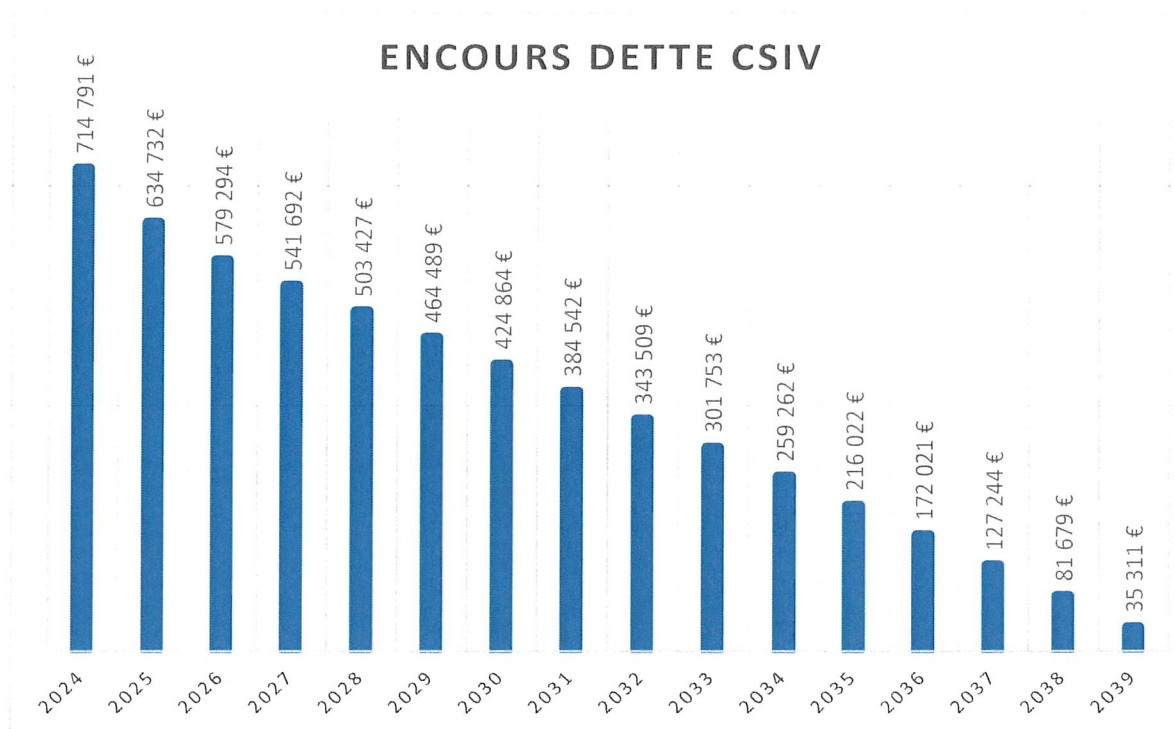
FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	Evolution 23/22
DEPENSES	129 305 €	128 029 €	113 851 €	-11%
RECETTES	284 879 €	289 795 €	232 315 €	-20%
SOLDE FONCTIONNEMENT	155 574 €	161 766 €	118 464 €	-27%
INVESTISSEMENT	2021	2022	2023	Evolution 23/22
DEPENSES	123 393 €	227 608 €	200 969 €	-12%
RECETTES	160 656 €	148 407 €	166 463 €	12%
SOLDE INVESTISSEMENT	37 263 €	-79 201 €	-34 506 €	-56%

SOLDE REPORTE EN FONCTIONNEMENT AU BP 2024	155 574 €	82 565 €	83 959 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT AU BP 2024	37 263 €		

Le fonctionnement retrace le remboursement de frais auprès de la Collectivité ainsi que le remboursement des intérêts d'emprunts.

Le résultat augmente du fait de l'absence de reversement au budget principal des excédents des années précédentes et du versement sur ce budget de la part variable de la DSP.

Pour l'investissement, les dépenses sont constituées par les remboursements d'emprunts et les travaux de réfection des lignes d'eau d'aviron.



CAMPING MUNICIPAL

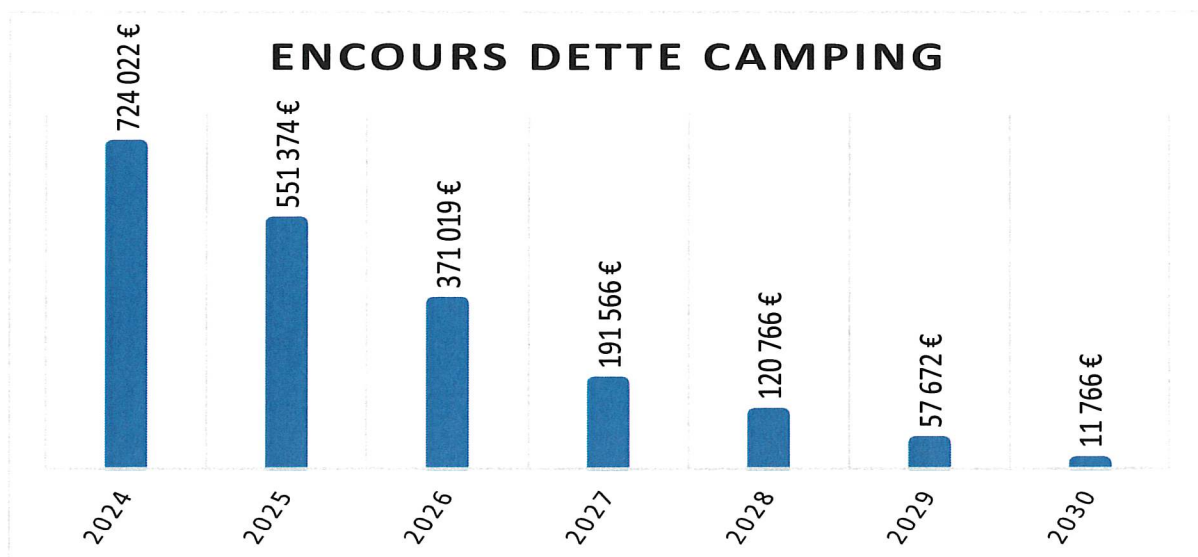
FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	Evolution 23/22
DEPENSES	330 451 €	490 946 €	537 002 €	9%
RECETTES	899 840 €	1 139 701 €	1 251 044 €	10%
SOLDE FONCTIONNEMENT	569 389 €	648 755 €	714 042 €	10%
INVESTISSEMENT	2021	2022	2023	Evolution 23/22
DEPENSES	298 593 €	239 726 €	188 929 €	-21%
RECETTES	292 328 €	226 653 €	177 917 €	-22%
SOLDE INVESTISSEMENT	-6 265 €	-13 073 €	-11 012 €	-16%
SOLDE REPORTE EN FONCTIONNEMENT AU BP 2024	563 124 €	635 682 €	703 030 €	
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT AU BP 2024				

Les dépenses de fonctionnement concernent le remboursement de frais à la Commune ainsi que le remboursement des intérêts de la dette.

Les recettes de fonctionnement correspondent à la redevance de la SOGITCS.

La hausse des dépenses de fonctionnement est due à l'augmentation du reversement au budget principal.

Les dépenses d'investissement correspondent au remboursement du capital des emprunts.



FORET COMMUNALE

FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	Evolution 23/22
DEPENSES	449 565 €	338 650 €	494 613 €	46%
RECETTES	623 816 €	919 579 €	1 178 392 €	28%
SOLDE FONCTIONNEMENT	174 251 €	580 929 €	683 779 €	18%
INVESTISSEMENT	2021	2022	2023	Evolution 23/22
DEPENSES	29 800 €	22 864 €	38 843 €	70%
RECETTES	52 466 €	41 213 €	44 481 €	8%
SOLDE INVESTISSEMENT	22 666 €	18 349 €	5 638 €	-69%
SOLDE REPORTE EN FONCTIONNEMENT AU BP 2024	174 251 €	580 929 €	683 779 €	
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT AU BP 2024	22 666 €	18 349 €	5 638 €	

La section de fonctionnement correspond en dépenses aux frais d'entretien de la forêt et le virement au budget principal, et en recettes aux ventes de bois.

Le cours du bois s'est maintenu à un niveau assez haut cette année ce qui nous a permis d'avoir des recettes plus importantes que prévues tout en restant dans le plan de gestion.

Les dépenses d'investissement sont constituées par l'achat de matériel et le reboisement d'une parcelle de 12 ha en accompagnement d'une opération de régénération naturelle

AUCUN ENDETTEMENT SUR CE BUDGET ANNEXE

COMPTES ADMINISTRATIFS CONSOLIDES

INDICATEURS FINANCIERS

	BUDGET PRINCIPAL				BUDGETS ANNEXES				CONSOLIDES				
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne de gestion (recettes réelles de F -recettes exceptionnelles- Dépenses réelles de F hors charges financières)	1 739 655 €	2 057 870 €	1 701 898 €	1 221 491 €	941 663 €	878 787 €	887 565 €	523 371 €	3 085 153 €	2 681 318 €	2 936 657 €	2 589 463 €	1 744 861 €
Intérêt de la dette	189 235 €	171 014 €	156 982 €	139 641 €	69 907 €	69 506 €	62 060 €	54 061 €	296 812 €	259 142 €	240 520 €	219 042 €	193 702 €
Epargne brute	1 550 420 €	1 886 856 €	1 544 917 €	1 081 850 €	871 755 €	809 282 €	825 504 €	469 309 €	2 788 341 €	2 422 175 €	2 696 137 €	2 370 421 €	1 551 159 €
Capital de la dette	563 835 €	517 453 €	528 374 €	566 711 €	361 367 €	400 345 €	347 863 €	272 197 €	1 336 673 €	925 202 €	917 799 €	876 237 €	838 908 €
Epargne nette	986 585 €	1 369 402 €	1 016 543 €	515 139 €	510 388 €	408 936 €	477 641 €	197 112 €	1 451 668 €	1 496 973 €	1 778 339 €	1 494 185 €	712 251 €
Encours de la dette au 31/12	5 567 906 €	5 550 453 €	5 022 079 €	4 530 419 €	2 423 222 €	2 522 877 €	2 175 014 €	3 002 817 €	8 902 669 €	7 991 128 €	8 073 330 €	7 197 093 €	7 533 236 €
Capacité de désendettement	3,59	2,94	3,25	4,19	2,78	3,12	2,63	6,40	3,19	3,30	2,99	3,04	4,86

COMPTES ADMINISTRATIFS CONSOLIDES - FONCTIONNEMENT

	BUDGET PRINCIPAL			BUDGETS ANNEXES			CONSOLIDES		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Dépenses de Fonctionnement									
011 – Charges à caractère général	2 037 265 €	2 406 307 €	2 578 147 €	157 344 €	143 942 €	190 378 €	2 194 609 €	2 550 249 €	2 768 525 €
012 – Charges de Personnel	4 395 288 €	4 937 791 €	5 856 052 €	41 671 €	42 112 €	44 972 €	4 436 959 €	4 979 903 €	5 901 024 €
014 – Atténuations de charges	29 278 €	35 000 €	64 398 €	0 €	0 €	0 €	29 278 €	35 000 €	64 398 €
65 – Autres charges de gestion courantes	1 215 145 €	1 309 537 €	1 297 499 €	268 163 €	173 163 €	283 535 €	1 483 308 €	1 482 699 €	1 581 034 €
66 – Charges financières	171 014 €	156 982 €	139 641 €	70 006 €	62 060 €	54 061 €	241 020 €	219 042 €	193 702 €
67 – Charges exceptionnelles	5 618 €	633 €	2 980 €	0 €	200 000 €	300 000 €	5 618 €	200 633 €	302 980 €
68 - Provision	2 000 €	0 €	0 €						
022 – Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
023 – Virement à l'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
042 – Opérations d'ordre	597 362 €	738 806 €	592 367 €	372 637 €	341 399 €	277 439 €	969 999 €	1 080 204 €	869 806 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	8 452 970 €	9 585 054 €	10 531 084 €	909 820 €	962 675 €	1 150 386 €	9 362 790 €	10 547 730 €	11 681 470 €

	BUDGET PRINCIPAL			BUDGETS ANNEXES			CONSOLIDES		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Recettes de Fonctionnement									
013 – Atténuations de charges	141 295 €	119 485 €	31 970 €	0 €	0 €	0 €	141 295 €	119 485 €	31 970 €
70 – Produits des services	593 242 €	724 333 €	690 370 €	358 329 €	745 203 €	589 462 €	951 570 €	1 469 536 €	1 279 832 €
73 – Impôts et charges	7 160 740 €	7 358 359 €	7 596 852 €	0 €	0 €	0 €	7 160 740 €	7 358 359 €	7 596 852 €
74 – Dotations et participations	1 449 295 €	1 665 916 €	1 982 538 €	49 973 €	5 000 €	0 €	1 499 268 €	1 670 916 €	1 982 538 €
75 – Autres produits de gestion courante	397 821 €	522 993 €	718 692 €	670 000 €	696 578 €	752 794 €	1 067 822 €	1 219 571 €	1 471 486 €
76 – Produits financiers	71 €	80 €	145 €	0 €	0 €	0 €	71 €	80 €	145 €
77 – Produits exceptionnels	150 119 €	10 552 €	100 194 €	0 €	0 €	0 €	150 119 €	10 552 €	100 194 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	1 409 161 €	2 473 463 €	1 441 305 €	720 612 €	897 450 €	1 316 125 €	2 129 773 €	3 370 912 €	2 757 431 €
042 – Opérations d'ordre	226 862 €	224 763 €	199 975 €	14 621 €	26 845 €	32 819 €	241 483 €	251 608 €	232 794 €
TOTAL Recettes de fonctionnement	11 528 606 €	13 099 943 €	12 762 041 €	1 813 535 €	2 371 076 €	2 691 201 €	13 342 141 €	15 471 019 €	15 453 242 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	3 075 636 €	3 514 889 €	2 230 957 €	903 715 €	1 408 400 €	1 540 815 €	3 979 351 €	4 923 289 €	3 771 772 €

INVESTISSEMENT

	BUDGET PRINCIPAL			BUDGETS ANNEXES			CONSOLIDES		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Dépenses d' Investissement									
10 - Dotations, fonds divers et réserves			35 211 €						
16 – Emprunts et dettes	517 453 €	528 374 €	566 711 €	400 345 €	347 863 €	272 197 €	917 798 €	876 237 €	838 908 €
204 – Subventions d'équipements versées	300 227 €	78 892 €	219 563 €	0 €	0 €	0 €	300 227 €	78 892 €	219 563 €
Opérations d'équipement	5 036 545 €	6 681 549 €	6 687 527 €	771 819 €	1 123 828 €	2 544 855 €	5 828 364 €	7 805 376 €	9 232 382 €
040 – Opérations d'ordre	226 862 €	227 962 €	199 975 €	14 621 €	26 720 €	24 819 €	241 483 €	254 682 €	224 794 €
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				0 €	6 265 €	13 074 €	0 €	6 265 €	13 074 €
041 – Opérations patrimoniales			3 654 613 €	0 €	0 €	15 375 €	0 €	0 €	3 669 988 €
TOTAL Dépenses d'Investissement	6 101 087 €	7 516 777 €	11 363 600 €	1 186 785 €	1 504 676 €	2 870 320 €	7 287 872 €	9 021 453 €	14 233 921 €

	BUDGET PRINCIPAL			BUDGETS ANNEXES			CONSOLIDES		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Recettes d'Investissement									
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 628 250 €	1 792 482 €	2 873 225 €	- €	6 265 €	92 275 €	1 628 250 €	1 798 747 €	2 965 500 €
13 – Subventions d'équipements	1 777 093 €	1 486 550 €	2 309 474 €	250 000 €	417 504 €	600 024 €	2 027 093 €	1 904 055 €	2 909 498 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	500 000 €	- €	- €	500 000 €	- €	1 100 000 €	1 000 000 €	- €	1 100 000 €
21-Immobilisations corporelles			127 252 €						
23 - Immobilisations en cours			21 012 €						
27 - Autres immobilisations financières		155 €							
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	996 209 €	1 422 002 €	392 842 €	132 813 €	753 139 €	731 208 €	1 129 022 €	2 175 141 €	1 124 051 €
041 – Opérations patrimoniales	- €	3 199 €	3 654 612 €	- €	- €	731 208 €	- €	3 199 €	4 385 820 €
040 – Opérations d'ordres	597 362 €	738 806 €	591 857 €	372 637 €	341 399 €	277 439 €	969 999 €	1 080 204 €	869 296 €
TOTAL Recettes d'Investissement	5 498 914 €	5 443 194 €	9 970 275 €	1 255 450 €	1 518 308 €	2 816 321 €	6 754 364 €	6 961 501 €	12 786 596 €
Résultat d'investissement	-602 173 €	-2 073 584 €	-1 393 326 €	68 665 €	13 632 €	-53 999 €	-533 508 €	-2 059 952 €	-1 447 325 €

Monsieur Alain CAUNEGRE intervient à l'aide d'un support numérique diffusé à l'ensemble des élus : « Concernant la balance générale qui reprend l'évolution sur les années 2021, 2022 et 2023, elle permet de constater que les dépenses sont en progression d'un peu moins de 10 %. Les recettes ont une progression moindre de 6,53 %. Par conséquent, un compte de résultat de l'exercice qui est en évolution descendante depuis 3 ans.

Pour l'investissement, en intégrant les restes à réaliser, les dépenses ont atteint 11 363 600 € pour cette année. Vous pouvez constater une augmentation très importante par rapport aux années précédentes. C'est un peu artificiel parce qu'il y a des opérations d'ordre en cours d'année. Il avait fallu changer de compte au niveau de l'école, dès lors le patrimoine de l'Isle Verte 2 a été réaffecté au centre de loisirs et gonfle artificiellement les chiffres ; il en est de même au niveau des recettes où nous passons de 5 400 000 € à 9 900 000 € cette année.

Au final le résultat de l'exercice est en insuffisance de 1 300 00 € en investissement, ce qui entraîne un report de 800 000 € au budget 2024 là où il était 1400 000 € l'année dernière et à 2 400 000 € en 2021.

En ce qui concerne les dépenses, sur l'analyse comparative, nous ne sommes pas à périmètre complètement égal entre 2022 et 2023. Puisque en 2023, nous avons intégré la crèche dans le budget principal. Alors qu'en 2022 nous avions juste une dépense liée à la crèche qui était le versement de la subvention correspondante au CCAS. A ce jour, nous n'avons plus cette dépense en subvention. Mais, à l'inverse, nous avons toutes les charges directes de personnel, d'entretien, etc.

De même, au niveau des recettes, pour la crèche, nous avons des subventions de la CAF qui sont perçues désormais par le budget principal.

Les charges à caractère général passent de 2 400 00 € en 2022 à 2 578 000 € en 2023. Une progression de 7,14 %. En réalité, si nous neutralisons l'impact des coûts de la crèche à ce niveau-là, nous n'avons guère que les coûts de l'énergie qui ont augmenté en 2023, mais ce n'est pas une surprise compte-tenu de la crise énergétique de ces derniers mois, le reste des charges globalement a été maîtrisé.

Les charges de personnel qui progressent de façon importante de 4 900 000 € à 5 800 000 € ce qui fait 18,6 %. Là aussi évidemment l'intégration de la crèche et donc du personnel attaché à cette activité pèsent de façon significative. Si nous neutralisons, nous avons en réalité une hausse de 7,33 %, ou, si nous comparons à l'inflation connue sur 2023 à peu près de 4 % est déjà plus en rapport même si elle demeure au-delà pour plusieurs raisons. D'abord il y a eu des mesures réglementaires tout au long de l'année qui ont visé à revaloriser les rémunérations des agents, il y a eu aussi des actions de la politique communale liées à la réorganisation des services et notamment le recrutement d'un responsable la transition énergétique, d'un agent pour la mise en place de l'atlas de la biodiversité, d'un animateur au centre de loisirs, d'un renfort à l'urbanisme. Nous constatons l'augmentation de la population de Sous-tons, donc il y a des besoins de service et la volonté de maintenir des services de qualité à tous les niveaux. Enfin, le dernier point impactant les charges du personnel, c'est l'attribution de la prime au pouvoir d'achat que nous avons voté en fin d'année. Ça reste le poste le plus important des dépenses. »

Madame le Maire précise : « Malgré tous les efforts que nous avons faits collectivement avec les associations, comme le fait d'éteindre la lumière durant la nuit etc, l'augmentation du coût d'énergie d'une année à l'autre c'est 110 000 €. Sur le personnel, en terme chiffré, 900 000 € de hausse dont la crèche pour 550 000 €. La revalorisation du point d'indice, le rééchelonnement indiciaire sur les bas salaires et notamment les catégories C et B, l'augmentation du SMIC, c'est 150 000 €. La prime du pouvoir d'achat que nous avons décidé collectivement d'attribuer au personnel c'est 75 000 €, le glissement vieillesse technicité, c'est 50 000 € et les embauches qui sont là pour porter la politique municipale, c'est 75 000 € cette année puisqu'il y a eu des arrivées échelonnées sur l'année. »

Monsieur Alain CAUNEGRE reprend : « Concernant l'atténuation de charge, l'explication de l'augmentation est que nous retrouvons des sommes que nous sommes obligés de rétrocéder à l'État dues à la réforme de la taxe d'habitation. La réforme de la taxe d'habitation a été initiée en 2018 mais avec des bases qui se rattachent à 2017 et donc l'État avait fixé comme règle que le taux sur lequel il allait compenser était le taux de 2017. Or nous avons augmenté les impôts en 2018 donc de fait, le supplément lié à cette augmentation doit être désormais reversé.

Autre charge de gestion courante, c'est à peu près les mêmes montants d'une année à l'autre, nous avons notamment les participations à l'ensemble des autres organismes ainsi que les subventions aux associations et au CCAS. Il aurait dû y avoir une baisse puisque nous n'avons plus la subvention à la crèche mais il y a eu des augmentations sur d'autres postes ; essentiellement des participations au SDIS suite aux événements antérieurs et surtout au SIPA qui ont annulés cet effet.

Les charges financières diminuent régulièrement et encore cette année vu que nous n'avons pas emprunté sur l'année 2023. Nous sommes à 139 000 € au lieu de 156 000 € l'année précédente.

Donc un total de dépenses réelles de fonctionnement à 9 900 000 auquel il faut rajouter des opérations d'ordre, qui sont essentiellement des amortissements pour 592 000 €.

Ce qui nous fait un total de dépenses de fonctionnement 10 531 084 €.

Pour les recettes, les atténuations de charge constituent un poste qui diminue fortement, nous y retrouvons les remboursements des assurances liés aux absences des agents, les agents en longue maladie etc.

Produits et services, poste qui était à 724 000 € passent à 690 000 €, c'est une baisse peu importante au regard du fait que ce chapitre prévoyait les recettes de l'aire de Camping-Car que nous n'avons plus. Par contre, nous avons l'intégration des recettes de la crèche qui fait que in fine nous ne sommes pas très loin. Néanmoins, les recettes de l'aire de Camping-Car représentent 150 000 € qu'il n'y a plus sur le budget cette année.

Pour les impôts nous sommes à 7 600 000 €, l'augmentation étant liée à la revalorisation des bases fixées par l'État l'an dernier qui correspondait peu ou prou à l'inflation mais aussi à la dynamique puisque sur notre territoire nous progressons de 2 ou 3 % par an. À noter toutefois que ce poste aurait pu progresser un peu plus mais les droits de mutation, ont diminué ; nous avions atteint 1 000 000 €, et cette année nous sommes retombés à 700 000 €. Cela reste un niveau élevé si nous regardons sur les 10 dernières années, mais cela fait une chute brutale de 300 000 € de recettes en deux ans.

Les dotations et participations sont en progression sensible. Nous retrouvons encore une fois l'impact de la crèche puisque les subventions CAF qui en découlent se retrouvent à ce niveau-là. Sinon nous sommes sur des données stables ; malheureusement même, trop stable comme la DGF. Puisque dans les recettes, il y en a deux très significatives qui sont quasiment fixes, c'est-à-dire que chaque année nous perdons l'impact de l'inflation, la DGF d'une part et l'attribution de compensation que nous percevons de MACS qui elle aussi est fixe donc les années de forte inflation ne nous sont pas favorables.

Le chapitre autres produits de gestion courante est en progression : nous retrouvons essentiellement le reversement des budgets annexes, forêt et camping qui avait été plus important sur l'année 2023 que sur l'année 2022.

Les produits exceptionnels se situent 100 000 € qui correspondent à une vente d'un terrain communal.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 11 120 762 € plus le résultat reporté et les opérations d'ordre, nous arrivons à 12 762 041 €.

L'épargne de gestion : il s'agit des recettes réelles moins les dépenses réelles. Nous constatons en 2021 2 000 000 €, en 2022, 1 700 000 € et 2023 1 200 000 €. Donc moins 300 000 et moins 500 000 sur les deux années ; immanquablement, nous retrouvons cet écart sur l'épargne brute, c'est-à-dire qu'entre temps nous déduisons l'intérêt de la dette 1 800 000, 1 500 000, 1 000 000. Ensuite si nous retranchons le capital remboursé de la dette nous arrivons à l'épargne nette. Nous retrouvons le même impact 1 300 000 € en 2021, 1 000 000 € en 2022 et 500 000 € en 2023, donc en deux ans, une perte d'épargne nette de 800 000 €.

Il sera nécessaire de rebooster ce niveau d'épargne, pour continuer à offrir aux Soustonnais des niveaux de services auxquels ils peuvent prétendre et porter des projets futurs.

Sur le tableau de désendettement avec paradoxalement, une dette qui diminue, puisque chaque année, nous remboursons à peu près 500 000 €, notre taux de désendettement augmente puisqu'il était de 3,59 %, il passe à 4,19 %, et même si cela reste un bon niveau, nous constatons une augmentation due à notre épargne qui diminue.

En ce qui concerne les investissements, vous avez un tableau qui rappelle tous ce que nous avons voté. Les réalisations, nous avons fait peu ou prou ce qu'il y avait de prévu, sachant qu'il reste au niveau de nos dépenses des restes à réaliser à hauteur de 2 millions qui seront reportés pour la plupart sur le budget 2024.

Les opérations d'ordre, qui sont constituées par les travaux en régie et les opérations patrimoniales diverses ce sont notamment ce que nous avons évoqué tout à l'heure pour l'école Isle Verte 11 363 000 € de dépenses.

Sur les recettes, nous pouvons être étonnés car sur la ligne subventions d'équipement, nous avons 1 500 000 € de votés, et 500 000 € de réalisés c'est-à-dire 34 %, nous le retrouvons en reste à réaliser pour 1 700 000 €, il s'agit de décisions notifiées qui sont en cours mais le versement pas encore acté. Le reste est conforme à ce nous avons voté.

Nous retrouvons ensuite les opérations d'équipement pour un montant de 4 561 000 € + 2 000 000 € de reste réaliser. Il faut se rappeler ce qui a été fait cette année, en reprenant la liste : des études Hydrogéologique, les équipements des services municipaux, l'aménagement du cimetière, la rénovation et l'extension de l'école Gensons, les études pour le stade Remi Goalard, le renforcement de la structure des arènes, la reprise de la peinture intérieure de la crèche, la rénovation énergétique du pôle social, le remplacement de la main courante terrain Vergnaud, les études pour l'aménagement de terrain de Padel, la poursuite de la modernisation de l'éclairage public, les études et évidemment sur la requalification avenue Maréchal De Lattre de Tassigny, la construction du rond-point de Quina, l'aménagement du plan plage Lacustre, la fin de l'aménagement de la route de St Geours et les études pour l'aménagement de la place des arènes.

C'est l'occasion de remercier les services.

Parce que l'analyse du compte administratif, ce n'est que la traduction de tous les efforts qui ont été faits tout au long de l'année et notamment par les équipes municipales : Monsieur le DGS, je pense que je peux m'exprimer au nom du tout le Conseil Municipal, vous pourrez remercier vos équipes pour tout ce qui a été fait dans l'année.

J'ai terminé pour le budget principal, avez-vous des observations ?

Monsieur Philippe SAINT MARTIN souligne une erreur d'année sur un montant des restes à réaliser sur les recettes d'investissement.

Le budget maison de santé, les dépenses, ce sont uniquement des intérêts d'emprunt 4 920 €, des recettes pour 29 450 €, ce sont les amortissements de la subvention que le budget principal avait versé à la maison de santé.

Sur l'investissement, le montant sur 2023 est lié aux travaux 2 400 000 € et en recette 2 400 000 €, ce sont les subventions (DETR, FNADT etc), plus un emprunt de 1 100 000 € pour quasi équilibrer l'ensemble puisque ce budget-là est destiné à s'équilibrer.

Ce budget a vocation à s'équilibrer, les charges de fonctionnement et les remboursements d'emprunt étant couvertes par les loyers.

Pour le budget du CSIV : les dépenses de fonctionnement sont essentiellement le remboursement de frais auprès du budget principal, plus les intérêts d'emprunt. Dans les recettes, c'est la redevance de la SOGITCS. Pour les dépenses d'investissement, nous avons des remboursements d'emprunt ainsi que les travaux de la réfection des lignes d'eau d'aviron.

Le budget du camping : pour les dépenses ce sont des remboursements de frais à la commune, le remboursement des intérêts de la dette, et le reversement au budget principal qui augmente cette année. En ce qui concerne les recettes, ce sont essentiellement la redevance de la SOGITCS, et pour les dépenses d'investissement, ce sont des remboursements d'emprunt qui diminuent au fil des ans.

Pour le budget de la forêt qui a fait l'objet d'un contrôle de la Cour Régionale des Comptes. En dépenses, nous sommes à 494 000 €, c'est un poste qui augmente parce que le virement fait au budget principal est aussi en progression par rapport à l'année dernière. Les recettes sont en augmentation parce que nous avons un report qui se cumule d'année en année qui vient gonfler artificiellement les comptes. Pour les ventes de bois, nous sommes passés l'année dernière de 745 000 € à 589 000 € cette année ; l'année 2022 avait été exceptionnelle. Au niveau de l'investissement, nous retrouvons des dépenses de replantation qui les années précédents étaient en fonctionnement. Nous avons un solde reporté de 580 000 € l'an dernier ; aujourd'hui il est à 683 000 € qui permettra de faire un virement substantiel sur le budget 2024.

En conclusion, ce CA est plutôt positif compte-tenu des circonstances mais il montre bien un tassement des recettes avec notamment les attributions de compensation, la DGF qui sont fixes alors qu'en deux ans nous avons eu 10 % d'inflation. Puis les dépenses, elles sont globalement maîtrisées mais quelques-unes sont en forte hausse notamment l'énergie. Malgré les efforts, la sobriété et la sensibilisation des utilisateurs qui a permis de diminuer la consommation d'électricité sur l'année, la note a augmenté puisque la hausse des tarifs a été plus importante que les diminutions de consommation opérées ; aussi d'autres charges liées au développement des services ont connu une hausse.

Donc une épargne qui se restreint et sur laquelle va falloir clairement travailler. »

Monsieur Alain CAUNEGRE demande s'il y a des questions et/ou des observations. Aucune observation, ni question n'est exprimée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311-1 et suivants,

Considérant qu'en application du CGCT, il convient de voter le compte administratif,

Considérant que le compte administratif de la Commune et celui des budgets annexes a été arrêté au 31 décembre 2023,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif,

Monsieur Alain Caunègre, président de séance donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023, tel que présenté dans les documents joints en annexe,

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal décide :

- de voter les comptes administratifs 2023 suivants :
 - Maison de santé
 - Centre Sportif Isle Verte
 - Camping Municipal
 - Forêt communale
 - Commune

Vote : Unanimité

24.03.06 – 014 Comptes de gestion de la receveuse municipale (Budgets principal et annexes)
--

Rapporteur : Alain CAUNEGRE

Vu le Code Général des Collectivités

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4

Considérant :

- qu'il y a lieu de se prononcer sur les comptes de gestion 2023 tenus par Madame la Trésorière Municipale concernant les budgets suivants :
 - Maison de santé
 - Centre Sportif Isle Verte
 - Camping Municipal
 - Forêt communale
 - Commune
- que les résultats portés sur les comptes administratifs et les comptes de gestion 2023 sont identiques.

Le Conseil Municipal décide :

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- de déclarer que les comptes de gestion 2023 concernant les budgets énumérés ci-dessus n'appellent pas d'observations ;
- d'adopter les comptes de gestion 2023 dressés par Madame la Trésorière Municipale.

Vote : Unanimité

Madame le Maire rajoute : « Cette analyse des comptes reflète plusieurs faits et données importantes. D'abord notre volonté non démentie de porter une politique d'attention quotidienne au bien-être de nos concitoyens. Nous nous en rendons compte notamment lors des rencontres de quartier, les soustonnais sont contents et étonnés des services qu'offre la commune. Par exemple, pour les seniors, la pratique du sport santé organisée par les services. D'autres sont contents du soutien particulier que nous portons aux associations en mettant à disposition gratuitement nos locaux sans payer l'électricité ; ce qui n'est pas le cas dans les autres communes. La population est aussi satisfaite de l'attention que nous portons aux espaces verts, au cadre de vie et à la propreté.

Il faut rappeler que ce sont des femmes et des hommes qui y travaillent quotidiennement. C'est pour cela que je n'aime pas le mot « charge du personnel » parce que le personnel c'est le moteur de notre politique.

Également, nous avons de jeunes parents qui sont satisfaits de la capacité de pouvoir absorber dans nos comptes 260 000 € de déficit de la crèche, cela serait différent s'il y avait des structures privées. De même pour le transport scolaire qui représente 80 000 € dans notre budget.

Ce sont des services auxquels sont attachés la population, je pourrais en énumérer un certain nombre.

Aussi, nous pouvons nous enorgueillir de la subvention au CCAS qui vient porter une vraie politique sociale à Soustons surtout sur les dernières années qui ont été plus difficiles.

Le service public du quotidien c'est l'ADN de Soustons au-delà des investissements, il est important d'avoir la capacité de maintenir ces services, cette qualité, cette attention particulière aux concitoyens.

Puis, de pouvoir offrir à tous une perspective, un avenir pour notre ville avec des investissements structurants comme nous avons pu les mener sur ce mandat. Je parle de Soustons-plage par exemple, mais aussi la maison de santé, l'école maternelle ; nous avons commencé à travailler sur l'aménagement des arènes, la rénovation du pôle social et l'entretien des bâtiments.

Je souhaitais avec ces éléments de contexte et des choses factuelles ouvrir ce débat d'orientation budgétaire pour 2024, je pense que les décisions que nous aurons à prendre en 2024 vont pouvoir impacter notre politique de manière favorable en 2025 et après. »

24.03.06 – 015 Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : Alain CAUNEGRE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

CONTEXTE

A- CONTEXTE ECONOMIQUE

L'environnement économique est en large partie tributaire des développements géopolitiques et sanitaires, mais aussi des réactions de politiques économiques face à ce contexte.

Pour 2024, la progression très faible du PIB se confirme. Et ce, alors que l'inflation pourrait ralentir moins que prévue. La croissance économique reste à la peine en France et en zone euro.

Une croissance modérée pour l'économie mondiale

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire, ceux-ci continuant de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial.

Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre 2023. L'inflation en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3 % en septembre, après un pic de 10,6 % atteint en octobre 2022.

Aux États-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet 2023, l'inflation a continué de reculer, atteignant 3,7 % en septembre 2023, contre 6,3 % en janvier 2023, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à + 4,9 % au 3ème trimestre, en grande partie tirée par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire.

En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au 3ème trimestre à + 4,9 %. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante et une inflation qui oscille autour de 0 %, indiquant une demande stagnante.

Désinflation sur la zone euro

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre 2022, conduisant sa progression annuelle à + 3,4 %, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières.

Le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré-pandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.

En France, une croissance modeste mais positive

Après un recul de 0,1 % pendant l'été, le PIB a fait du surplace au quatrième trimestre 2023, selon les dernières prévisions de l'Insee. L'institut table sur une hausse modeste du PIB de 0,2 % au premier trimestre 2024 comme au suivant.

La croissance économique a retrouvé des couleurs au 2ème trimestre atteignant + 0,5 %, malgré l'inflation persistante, notamment grâce à la bonne performance des exportations (+ 2,7 % après - 1,7 %).

La croissance a été plus modeste au 3ème trimestre 2023, avec une hausse de seulement 0,1 %. Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages. Après une croissance nulle au 2ème trimestre, elle a augmenté de 0,7 % sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse.

L'autre bonne nouvelle concerne l'accélération des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 1,5 % au 3ème trimestre, après + 0,9 % au second. L'inflation alimentaire a ainsi ralenti pour le sixième mois consécutif (+ 9,7 % en septembre contre + 15,9 % en mars), repassant sous le seuil des 10 % pour la première fois depuis septembre 2022. Les prix de l'énergie ont également nettement ralenti jusqu'au mois de juillet, avant de rebondir ensuite (+ 11,9 % en septembre), en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation de 10 % au 1er août des tarifs réglementés de l'électricité.

En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage.

À horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6 % en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8 % en 2022.

Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1 % en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission Européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le Gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

B- LOI DE FINANCES POUR 2024

La loi de finances pour 2024 est la deuxième loi de finances de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

Le projet de loi de finances pour 2024 a été adopté le 19 décembre 2023.

Généralisation du budget vert

Parmi les dispositions retenues, l'instauration d'un budget vert pour les collectivités : il est rendu obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants à compter de l'exercice budgétaire 2024. L'objectif est de pouvoir valoriser les investissements verts au moment de la présentation du compte administratif : un état intitulé « Impact du budget sur la transition écologique » sera annexé au compte administratif.

Aménagement de la Fiscalité du Logement

Afin d'inciter à la rénovation lourde du parc locatif social ancien, il est prévu de faire bénéficier les logements les plus anciens réhabilités, en vue de leur donner une « seconde vie », d'une exonération de longue durée de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), à l'instar de celle dont bénéficient les constructions neuves.

Seront ainsi éligibles à cette exonération les logements locatifs sociaux achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux permettant cumulativement une amélioration de leur performance énergétique et environnementale avec le passage d'un classement « F » ou « G » avant travaux à un classement « B » ou « A » après travaux, et le respect des normes d'accessibilité, de qualité sanitaire ou de sécurité d'usage à l'issue des travaux.

Fixation pour 2024 de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

En 2024, le Gouvernement poursuit l'augmentation du montant de la DGF engagée en 2023 après cinq années de stabilité : les dotations de péréquation sont abondées d'un montant de 320 M€ afin d'accroître le soutien de l'État aux collectivités locales.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) progresse de 140 M€, et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 150 M€.

La hausse de 290 M€ de la DGF des communes doit permettre à plus de 60 % des communes de voir leur DGF augmenter en 2024.

Le reste de l'abondement, soit 30 M€, finance le tiers de la hausse de 90 M€ de la dotation d'intercommunalité en 2024, le reste étant financé par écrêtement de la dotation de compensation des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP).

L'ajustement des indicateurs financiers des collectivités à la suite de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et des indicateurs financiers des départements à la suite du transfert aux communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) impactera la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Les orientations budgétaires se doivent de traduire et concrétiser les engagements de la municipalité tout en conservant des marges de manœuvre afin de toujours pouvoir répondre aux besoins du territoire.

La commune de Soustons doit à la fois assurer des missions quotidiennes de service public mais aussi investir pour l'avenir dans des projets structurants. Elle se doit donc d'apporter une importance égale à ces 2 axes pour permettre aux Soustonnais de bénéficier d'un service public et d'un cadre de vie de qualité.

Le projet doit donc à la fois assurer le travail au quotidien et anticiper sur les besoins futurs pour maintenir les services existants mais aussi pour répondre aux nouveaux besoins de la population.

L'année 2023 a permis de concrétiser des projets importants pour la commune avec le Plan Plage Lacustre à Soustons Plage, la modernisation et l'extension de l'école Gensous et la construction de la maison de santé. Ces réalisations ont été rendues possibles par une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour conserver des marges d'autofinancement et une recherche d'accompagnements financiers toujours plus soutenue auprès de différents partenaires.

Si ces efforts ont permis d'apporter une réponse immédiate au tassement des recettes dans un contexte inflationniste, il convient de rester extrêmement vigilant et d'anticiper afin que la commune puisse maintenir et développer la qualité du service public proposé aux Soustonnais, garder sa capacité à investir dans le futur pour s'adapter à l'évolution et aux besoins de la population et puisse faire face aux enjeux écologiques.

Monsieur Alain CAUNEGRE précise la nécessité de renforcer le niveau d'épargne comme évoqué lors des comptes administratifs afin de mener à bien les sujets évoqués.

C'est ainsi que le budget est bâti en intégrant ces fondamentaux, ainsi que ceux, plus généraux, de la Transition Énergétique tout en préservant les possibilités d'agir pour accompagner l'évolution de notre ville.

BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE 2024

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	BP + DM 2023	CA 2023	Prévision 2024	Evolution BP/BP
CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 733 100 €	2 578 147 €	2 666 645 €	-2,43 %
CHARGES DE PERSONNEL	6 050 868 €	5 856 052 €	6 235 883 €	3,06 %
ATTENUATION DE PRODUITS	67 000 €	64 398 €	167 000 €	149,25 %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 303 800 €	1 297 499 €	1 303 583 €	-0,02 %
CHARGES FINANCIERES	145 000 €	139 641 €	125 000 €	-13,79 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000 €	2 980 €	3 000 €	0,00 %
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 302 768 €	9 938 717 €	10 501 111 €	1,93 %
DOTATION PROVISION	2 000 €	0 €	2 000 €	0,00 %
DEPENSES IMPREVUES	1 310 €		50 000 €	3716,79 %
OPERATIONS D'AMORTISSEMENT	585 207 €	592 367 €	451 000 €	-22,93 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 891 285 €	10 531 084 €	11 004 111 €	1,04 %

L'évolution des « Charges à caractère général » est essentiellement due à l'adaptation des dépenses d'énergie qui n'ont pas augmentés autant que prévu en 2023.

Pour le secteur de l'énergie les appels d'offres lancées par le groupement de commande des syndicats d'électrification de la Nouvelle Aquitaine auquel nous adhérons par l'intermédiaire du SYDEC, devra connaître une légère baisse des prix qui permettra de compenser la sortie du dispositif d'amortissement mis en place par le gouvernement.

Cette tendance couplée avec la poursuite du travail de sobriété énergétique au sein des services de la commune et de tous les usagers des installations doivent permettre une stabilisation de nos dépenses d'énergie.

Comme en 2023, les services ont été invités à étudier les moyens de maintenir et adapter le niveau de service rendu aux habitants tout en continuant à maîtriser nos dépenses de fonctionnement et ainsi garder des marges d'autofinancement.

Ce travail aboutit à des hausses de certains postes pour s'adapter soit à la hausse de la fréquentation soit aux hausses de prix soit à des événements exceptionnels mais aussi des ajustements à la baisse sur d'autres lignes du fait de l'adaptation de nos pratiques.

Les « Charges de personnel » sont impactées par :

- Le Glissement Vieillesse - Technicité,
- L'application sur une année pleine des mesures gouvernementales prises en 2023, augmentation du point d'indice et rééchelonnement indiciaire,
- La décision nationale de réévaluation de + 5 points d'indice la globalité des agents au 1^{er} janvier 2024,
- Les hausses du SMIC : + 5,3 % en 2023 sur une année pleine en 2024 et + 1,33 % au 1^{er} janvier 2024,
- L'élargissement de la prime mobilité.

La forte hausse des « Atténuations de produits » est la conséquence du reversement de la part régionale de la taxe de séjour à la Région mais aussi du remboursement à l'Etat de la part de la taxe foncière correspondant à la compensation de la hausse d'impôt votée en 2018 qui n'était pas demandée jusqu'alors.

Pour les « Autres charges de gestion courante » le niveau des dépenses restera égal. La subvention au CCAS est maintenue à son niveau de 2023, le montant des subventions est ajusté pour s'adapter aux besoins, la hausse des indemnités entraînée par les mesures gouvernementales est compensée par des ajustements sur les autres postes.

Néanmoins, malgré ce travail de maîtrise des charges, la commune a subi la hausse des taux d'inflation et a dû s'adapter pour répondre à l'accroissement des besoins de la population sur certains services. En conséquence, nous pouvons constater une hausse de plus 550 000 € entre le réalisé 2023 et le besoin 2024.

Monsieur Alain CAUNEGRE rajoute que le ligne « dépenses imprévues » risque d'être effacée avec la nouvelle nomenclature M57.

RECETTES

Dans la continuité des exercices antérieurs, la tendance au tassement des recettes de la collectivité se poursuit (droit de mutation revenu au niveau de 2019, attribution de compensation MACS inchangée, faible évolution de la Dotation Générale de Fonctionnement) Sans intervention sur les taux d'imposition communaux, le montant des recettes de fonctionnement pour 2024 ne progresserait que de 0,74%. Cette évolution est insuffisante pour maintenir un service public adapté aux besoins des soustonnais.

En conséquence, pour conserver un service public de qualité et préserver les capacités d'investissement de la commune nous permettant d'accompagner les besoins de la population, il est proposé de redonner des marges de manœuvre financières à la commune en termes d'épargne nette en relevant les taux de fiscalité.

Et de bâtir le budget 2024 sur ces bases :

	BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP/BP
ATTENUATION DE CHARGES	108 800 €	31 970 €	20 000 €	-81,62 %
PRODUITS DES SERVICES	632 840 €	690 370 €	648 750 €	2,51 %
IMPOTS ET TAXES	7 480 378 €	7 596 852 €	8 601 119 €	14,98 %
DOTATIONS ET PROVISIONS	1 802 260 €	1 982 538 €	1 866 520 €	3,57 %
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	716 450 €	718 692 €	850 050 €	18,65 %
PRODUITS FINANCIERS	80 €	145 €	100 €	25,00 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000 €	100 194 €	5 150 €	3,00 %
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 745 808 €	11 120 762 €	11 991 689 €	11,59 %
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 441 305 €	1 441 305 €	837 632 €	-41,88 %
TRAVAUX EN REGIE	200 000 €	199 975 €	200 000 €	0,00 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 387 113 €	12 762 041 €	13 029 322 €	5,18 %
SOLDE FONCTIONNEMENT POUR VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			2 025 210 €	

Les atténuations de charges sont en baisse car les dossiers des agents en arrêt maladie de longue durée ont pu en partie trouver une issue en 2023.

L'augmentation des « Produits de services » correspond à une évolution de nos recettes constatées en 2023 qui doit se confirmer en 2024 (ODP fêtes, Saison culturelle - Arte Flamenco, 10 km, remboursement de frais).

L'évolution à la hausse des « Impôts et taxes » traduit :

- L'application de la variation des bases d'imposition foncières indexées sur l'inflation telles que prévues par la loi (3,9% pour 2024),
- La mise en place de la majoration sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires votés le 9 mai dernier,
- Le relèvement des taux de fiscalité de 9,7 %,
- L'application de la part régionale de la taxe de séjours qui sera perçue par la Commune mais reversée à la Région.

A noter le tassement des produits issus des droits de mutation qui se traduit par une prévision en légère baisse.

Concernant la taxe sur l'électricité, le budget 2024 est revu à la baisse car en 2023 un rattrapage de 2022 avait été opéré.

Les dotations et provisions progressent légèrement. La DGF et les compensations de l'Etat sur les exonérations de taxes foncières sont en légère hausse depuis 2 ans, le montant est donc adapté.

La baisse des participations départementales est uniquement due à des réaffectations comptables, la participation aux transports scolaires étant dorénavant imputée au compte « Autres attribution et participations »

Enfin, la hausse des « Autres produits de gestion courante » est la conséquence des reversements des excédents du Budget Annexe Forêt (350 000 € contre 270 000 € en 2023) et d'une partie de celui du Budget Annexe Camping (350 000 € contre 300 000 € en 2023).

INVESTISSEMENT

	2024
DEPENSES OBLIGATOIRES	
EMPRUNTS	581 610 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	4 200 000 €
TRAVAUX en REGIE	200 000 €
SOLDE D'EXECUTION 2023	971 300 €
RESTES A REALISER 2023	2 197 709 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 150 619 €
RECETTES	
DOTATIONS FONDS DIVERS	2 318 660 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT PERCUES	1 080 065 €
EMPRUNTS	500 000 €
AMORTISSEMENT	451 000 €
CESSION D'IMMOBILISATION	0 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 025 210 €
RESTES A REALISER 2023	1 775 684 €
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	8 150 619 €

En dépenses, le remboursement du capital de la dette est de 581 610 €.

Pour les nouvelles opérations d'équipement, la prévision prévoit les besoins en renouvellement de matériel des services, les différentes opérations d'entretien du patrimoine indispensables à sa préservation et tous les engagements déjà pris qui se poursuivront en 2024 :

- PADEL
- Modernisation du stade Rémy Goalard
- Rénovation énergétique du pôle social
- Mise en œuvre du schéma cyclable
- Requalification de la place des Arènes.

A cela s'ajoute les études de programmation pour les projets à venir pour aboutir à une enveloppe de nouvelles opérations d'investissement qui se situera à environ 4,2M€.

En recettes, figurent le FCTVA, le montant de la Taxe d'Aménagement à percevoir en 2024, les subventions déjà notifiées, les amortissements et l'ensemble des reports nécessaires aux équilibres du budget.

Les restes à réaliser en recettes sont constitués par les subventions déjà acquises n'ayant pas été encore soldées, les opérations étant toujours en cours (Plan Plage Lacustre, Gensous, Aménagement de la route de St Geours, Avenue de Lattre de Tassigny, Padel...).

A cela s'ajoute le virement de la section de fonctionnement qui constitue l'autofinancement de la collectivité.

Pour compléter, un emprunt d'équilibre de 500 000 € est prévu pour financer ces opérations structurantes de la commune.

Madame le Maire rajoute : « Concernant l'enveloppe des nouvelles opérations d'investissement qui se situera à environ 4,2M€, il s'agit de la limite que nous nous sommes fixés pour finir le programme tel que nous l'avons conçu. Au premier état, des demandes issues des services, nous étions à plus de 6 millions. Nous nous sommes recentrés sur les grands projets tels que nous les avons envisagés.

Il y a le renouvellement du matériel pour la mise en place des services et l'entretien du patrimoine, qui sont des investissements récurrents.

L'augmentation d'impôt aujourd'hui paraît nécessaire. Nous ne l'avons pas fait depuis 2018. Nous avons augmenté les impôts de 7 % en 2017 et 2,75 en 2018 pour pallier à la réforme de la taxe d'habitation notamment et à la baisse de DGF. Nous avons pu stabiliser ces impôts pendant six ans grâce, en outre, à des recettes exceptionnelles, par exemple le droit de mutation et la maîtrise des dépenses.

Aujourd'hui, si nous souhaitons préserver ce cap, il faut pouvoir se redonner du souffle par rapport à l'épargne tout en sachant que l'emprunt sera nécessaire et, qu'il faudra mobiliser toutes les ressources auprès de nos partenaires, la Région, le Département, et la Communauté de communes, c'est bien inscrit dans cette projection 2024.

Nous avons été également impactés dans nos charges par l'inflation, l'augmentation du coût des matières en fonctionnement comme en investissement.

Tout cela a impacté évidemment les comptes de la commune. »

Madame le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions. Aucune question ni observation n'est exprimée.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a tenu le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2024.

Rapporteur : Alain CAUNEGRE

La mise en œuvre de la nouvelle nomenclature M57 implique de définir le champ d'application des amortissements, des immobilisations, les nouvelles modalités de calcul, des dotations aux amortissements, ainsi que les critères à appliquer sur la fixation des durées d'amortissement.

Champ d'application :

L'article R 2321-1 du CGCT fixe la liste des dotations aux amortissements obligatoires :

- les immobilisations incorporelles, enregistrées en subdivision des comptes, 202-203-204-205 et 208
- les immobilisations corporelles enregistrées en subdivision des comptes 21 – 22 – 23 et 24
- les immobilisations financières enregistrées en subdivision des comptes 26 et 27

L'amortissement obligatoire concerne les immobilisations acquises à compter du 1er janvier 1996.

Pour les autres comptes, ils ne sont pas obligatoirement amortissables.

Méthode comptable :

Conformément aux dispositions du Règlement Budgétaire et Financier adopté par délibération du 27 septembre 2023, et aux dispositions de la nomenclature M57, l'amortissement d'une immobilisation est linéaire (valeur égale sur la durée d'amortissement) avec application du prorata temporis à compter de la fin du mois de la date de mandatement.

Cette disposition implique un changement de méthode comptable puisqu'auparavant les dotations aux amortissements étaient calculées en année pleine (début des amortissements au 1er janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien).

Le calcul de l'amortissement est opéré sur la valeur, toutes taxes comprises de l'immobilisation pour les activités non assujetties à TVA, ou sur la valeur hors-taxes pour les activités assujetties à la TVA.

Le changement de méthode comptable s'applique à compter du 01/01/2024. Les immobilisations antérieures au 01/01/2024 conservent leur plan d'amortissement initial.

La règle du prorata temporis n'est donc applicable qu'aux immobilisations acquises à partir du 01/01/2024, date du passage à la M 57.

La M 57 prévoit que la commune puisse déroger à la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations mises en service faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire. Cette simplification consiste à calculer l'amortissement en année pleine à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service.

Les catégories de biens concernés par cet aménagement qui font l'objet d'un suivi global sous un même numéro d'inventaire sont les suivantes :

- les biens de faible valeur : la commune a la possibilité de fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an. Le seuil est arrêté à 1 500 TTC.
- Les biens acquis par lot (catégorie homogène de biens dont le suivi individualisé ne présente pas d'intérêt, même imputation comptable, commande unique) donne lieu à l'attribution d'un numéro par lot.

Durée d'amortissement :

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles correspondent à leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement retenues sont présentées dans le tableau ci-annexé.

Vu l'article R.2321-1 CGCT,
Considérant l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le champ d'application des amortissements, telles que définies ci-dessus,
- d'approuver la méthode de calcul, le prorata temporis pour toutes les immobilisations, à l'exception des biens gérés, globalement sous un même numéro d'inventaire précédemment listés,
- d'approuver les durées d'amortissement conformément au tableau ci-annexé.

Vote : Unanimité

RESSOURCES HUMAINES

24.03.06 – 017 Modification tableau des effectifs - Création d'emplois

Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique

Considérant qu'il convient de pérenniser un emploi aux services techniques et un emploi au service Urbanisme,

Le Conseil Municipal décide :

- de *CREER* :

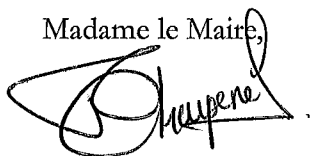
- un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et correspondant au grade d'adjoint technique, à compter du 1^{er} mai 2024
- un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et correspondant au grade d'adjoint administratif, à compter du 1^{er} mai 2024

La rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour les cadres d'emploi concernés.

Madame le Maire est chargée de recruter les responsables de ces postes.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Vote : Unanimité

Madame le Maire,

Frédérique Charpenel.

